

## Formation TRANSPORTS, TOURISME

### Tourisme

### Programme statistique 2003

	page
<b>INSEE</b> Direction des statistiques d'entreprises . Département des activités tertiaires.....	3
<b>MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER</b> Direction du tourisme .....	9
<b>Travaux prévus au moyen terme 1999-2003.....</b>	13



**INSEE**

Direction des statistiques d'entreprises  
Département des activités tertiaires

**1. Exposé de synthèse**

Sur le champ du tourisme couvert par l'INSEE, les recommandations du Conseil pour le moyen terme 1999-2003 portaient sur deux points : la couverture statistique de la fréquentation touristique des hébergements collectifs, et la mesure d'impact du tourisme sur l'économie et l'emploi des régions.

En matière de suivi de la fréquentation, un premier objectif est de couvrir l'ensemble de l'hébergement hôtelier à caractère touristique. Depuis 1999, le champ couvert par les enquêtes de fréquentation de l'INSEE comprend tous les hôtels homologués, indépendamment de leur nombre d'étoiles de classement. L'essentiel de la fréquentation touristique des hôtels non classés relève en fait des « hôtels de chaîne ». Une expérience pilote d'extension de l'enquête de fréquentation à ce champ des « hôtels de chaîne » non classés a été réalisée pour la Bourgogne en 2002. Elle sera étendue aux autres régions en 2003.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances, gîtes...) n'ont pas été intégrés à l'enquête au motif qu'ils relevaient le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information devait être d'abord recherchée pour éviter toute enquête inutile. Une couverture partielle est cependant assurée dans certaines régions, le plus souvent par des acteurs autres que l'INSEE ou bien en partenariat avec l'INSEE.

La mesure de l'impact économique du tourisme a progressé avec la mise à disposition des directions régionales de l'INSEE d'une méthode d'estimation de l'emploi salarié lié au tourisme. Plus d'une quinzaine de régions métropolitaines ont déjà mis en oeuvre cette méthode et publié des estimations. L'Ile-de-France et les DOM constituent des cas à étudier spécifiquement en raison d'une saisonnalité moins évidente de leur fréquentation touristique.

Les enquêtes hôtelières permettent désormais d'obtenir des résultats rapides, le 15 du mois suivant le mois d'observation, pour les tableaux de bord régionaux, et la production de profils journaliers de fréquentation hôtelière. La rapidité de production des résultats a été particulièrement précieuse pour une évaluation rapide de l'impact des événements du 11 septembre 2001 sur la fréquentation dans l'hôtellerie.

En 2002, une exploitation de l'enquête hôtelière a permis d'étudier les caractéristiques de l'hôtellerie saisonnière ; elle sera diffusée dans la publication annuelle de la Direction du Tourisme en fin 2002.

Après étude de la faisabilité d'une collecte centralisée des enquêtes de fréquentation auprès des groupes hôteliers, le projet est abandonné.

Les enquêtes de fréquentation dans les hôtels et campings bénéficieront en 2004 du dispositif offert aux entreprises de répondre au questionnaire sur formulaire électronique via Internet. Une opération auprès des fournisseurs de logiciels de gestion sera également menée en vue de faciliter la fourniture des informations demandées sur le questionnaire.

Enfin, une rénovation des enquêtes de fréquentation est engagée, traitant en priorité de l'hôtellerie de plein air.

## **2. Travaux nouveaux pour 2003**

### **- Rénovation des enquêtes de fréquentation**

La rénovation des enquêtes de fréquentation à peine achevée pour ce qui concerne la fréquentation hôtelière, une nouvelle version est en cours de développement pour tenir compte de l'évolution des techniques informatiques. L'investissement sera fait cette fois en partant de l'enquête de fréquentation des campings qui n'avait pu être intégrée à la version précédente. La concertation préalable avec la profession a conforté l'objectif de faire converger, en termes de contenu et de période d'interrogation, les enquêtes auprès des hôtels et celles menées auprès des campings. Par ailleurs, la nouvelle enquête prendra en compte l'évolution de l'offre d'hébergements dans les campings et bénéficiera d'une amélioration de sa méthodologie dans un souci de qualité.

Ce projet de rénovation qui devrait aboutir en 2004 prévoit la possibilité d'une collecte par Internet depuis un site INSEE, et l'intégration des DOM dans le dispositif.

### **- Base de données locales des différents types d'hébergement**

Pour mieux répondre aux besoins d'information de niveaux géographiques très limités, l'INSEE a entrepris de constituer une base de données spécifiques aux informations locales. Cette base, établie au niveau communal, est constituée par les données de capacité en hôtels et en campings en provenance du fichier des hébergements, complétées de données de même nature concernant d'autres types d'hébergement collectif de tourisme. Ce travail a abouti partiellement en 2002 et sera poursuivi avec la Direction du Tourisme.

### **- Evaluation de l'emploi lié au tourisme**

L'évaluation de l'emploi salarié lié au tourisme a été menée dans 17 régions métropolitaines selon une méthodologie mettant en oeuvre la source DADS. Compte tenu de l'expérience accumulée, cet outil sera rénové au premier semestre 2003, pour l'adapter aux évolutions techniques de la source et améliorer la pertinence des résultats obtenus.

Une approche différente de la mesure de l'emploi dans le tourisme a été tentée en Languedoc-Roussillon en 2001 : elle repose principalement sur une décomposition assez fine des dépenses des touristes. Ce type d'information devrait pouvoir relever de l'élaboration du Compte satellite du Tourisme. En raison des hypothèses nécessaires, un tel travail ne peut fournir que des données annuelles de cadrage ; mais il est très complémentaire de l'approche utilisée pour évaluer l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique qui permet une analyse temporelle, géographique et sectorielle de ces emplois. Cette méthodologie permet aussi une évaluation de l'emploi non salarié.

### **- Enquête « Vacances »**

L'enquête « Vacances » réalisée par l'INSEE en 1999 a donné lieu à publication en 2000 et 2001 sous la forme de deux INSEE Première. Une publication de la collection INSEE Résultats accompagnée d'un CD-ROM, parue en 2002, en fournit des résultats plus détaillés.

### **- Révision des nomenclatures**

Dans le cadre de la préparation de la rénovation des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux français (NAF, CPF), européen (NACE, CPA) et mondial (CITI, CPC) pour 2007, la commission nationale du CNIS pour les nomenclatures conduit une concertation avec les professionnels et les spécialistes des différents domaines depuis 2001 : les principales décisions doivent en effet être arbitrées dès 2005.

### **3. Opérations répétitives**

#### **- Fichier des hébergements**

Ce fichier est mis à jour en continu à partir du répertoire SIRENE (dont il constitue un répertoire associé), des arrêtés d'homologations délivrés par les préfetures, et des informations collectées au travers des enquêtes de fréquentation. Il sert de base de sondage à ces dernières et permet de dresser un état du parc hôtelier à tout moment, en particulier en début d'année.

#### **- Enquêtes de fréquentation**

Une démarche auprès des fournisseurs de logiciels de gestion des campings est prévue en 2003 ; elle s'inscrit dans une démarche de qualité. Elle vise à alléger la charge de réponse au questionnaire en permettant l'édition automatique des informations collectées sur le questionnaire.

Une enquête-test sur la région P.A.C.A. et une seconde enquête réalisée en Languedoc-Roussillon ont permis de vérifier que le poids en chambre des hôtels de préfecture (NAF 55.1D) était relativement faible ; une enquête menée en Poitou-Charentes en 2000 confirme en outre que leur fréquentation en terme de taux d'occupation est nettement inférieure à celle des hôtels homologués, sauf dans les hôtels de chaîne non homologués. A titre expérimental, l'enquête de fréquentation hôtelière a donc été étendue en 2002 aux hôtels de chaîne non homologués de Bourgogne, en partenariat avec le CRT, les CDT et les Offices de tourisme de la région. Cette extension sera généralisée en 2003 à toutes les régions.

Les nouveaux outils informatiques autorisent l'intégration des DOM dans le dispositif national actuel de collecte ; des tests de flux d'information se sont avérés concluants en Antilles-Guyane qui intégrera le dispositif d'enquête nationale dès 2003. Dans un second temps, l'étude d'un questionnaire avec un détail par pays de résidence spécifique à ces départements est à mener en 2003. Sans être relié au système informatique national, l'île de la Réunion travaille déjà selon les méthodes métropolitaines en matière d'observation de la fréquentation hôtelière.

Enfin, une étude a été menée en 2002 pour mieux tenir compte de la structure particulière du parc hôtelier parisien dans le plan de sondage des enquêtes de fréquentation en Ile-de-France. Cette étude sera affinée en vue du tirage d'échantillon 2003.

Les enquêtes avaient obtenu un avis d'opportunité en 1997, et un visa les rendant obligatoires, valable pour 5 ans, en juin 1998. Il convient donc de renouveler ce visa d'ici 2003 : c'est pourquoi un renouvellement de l'avis d'opportunité est demandé pour ces deux enquêtes.

#### **- Enquête annuelle d'entreprises**

En vertu de l'alternance sectorielle de l'enquête annuelle d'entreprises sur les services, les petites entreprises des secteurs des « hôtels-café-restaurants » ont été interrogées en 2001 sur l'année de constat 2000. Les résultats ont été diffusés en début d'année 2002. Cette interrogation sera reprise en 2003 sur l'année de constat 2002.

En 2001, des études régionales ont été menées sur ces secteurs, à partir des extensions régionales réalisées sur l'année de constat 1998, en Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Languedoc-Roussillon.

Un rapprochement du fichier de résultats de l'EAE avec le fichier de l'hôtellerie homologuée a permis une étude comparative des comptes des entreprises hôtelières de chaîne.

#### 4. Allègement de la charge statistique

Les enquêtes de fréquentation sont réalisées en partenariat avec les organismes locaux dans le cadre de conventions régionales, ce qui permet de fédérer les besoins et de garantir la cohérence du système d'observation.

L'INSEE s'efforce de convaincre les hôtels interrogés de l'utilité de ces enquêtes par des envois ponctuels de courtes circulaires explicatives. Un travail important est actuellement réalisé par les directions régionales pour améliorer la communication, en particulier téléphonique, et faciliter la réponse des hôteliers par télécopie. Un argumentaire, construit en 2001, est mis en œuvre à partir de 2002 dans les relations téléphoniques.

#### 5. Aspects particuliers du programme 2003

##### 5.1 Aspects régionaux

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction.

##### 5.2 Aspects européens

L'INSEE participe au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du Tourisme. Il intervient à la demande d'Eurostat dans le cadre de programmes de coopération avec les pays méditerranéens (MEDTOUR) et d'Europe centrale et orientale (PECO)

#### 6. Publications

Chaque direction régionale a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les TER de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

##### Publications régionales sur l'emploi salarié lié au tourisme:

- Languedoc-Roussillon	Repères synthèse n°13- septembre 2001
-	Repères synthèse n°4- juin 1999
-	Repères synthèse n°16- juin 1999
-	Repères synthèse n°11/12- mai 1999
-	Repères n°24/25- septembre 1997
- Franche-Comté	Insee Franche-Comté l'essentiel n°44 - juillet 2001
- Auvergne	Le Point économique de l'Auvergne n°59 - mars 2001
- Centre	Insee Centre Info n°57 - juillet 1997
- Bretagne	Octant n°73 - mars 1998
- Corse	Economie Corse n°91 - Avril 2000
-	Economie Corse n°83 - décembre 1997
- Basse-Normandie	Cent pour cent B-N n°48 - novembre 1998
- Poitou-Charentes	Les cahiers de décimal n°25 - juillet 1998
- Bourgogne	Bourgogne dimensions n°56 - septembre 1998
	Bourgogne dimensions n°94 - juillet 2002
- Nord-pas-de-Calais	Profils n°11 & 12 - octobre & novembre 1998
	Profils n°5 - mai 2002
- Lorraine	Economie lorraine n°188 - juillet-août 1999
- Aquitaine	Les quatre pages Insee Aquitaine n°78 - septembre 1999
- Champagne-Ardenne	INSEE FLASH Champagne-Ardenne n°9 - décembre 1999
- Midi-Pyrénées	Six pages n°39 - juillet 2000
- Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sud INSEE l'essentiel n°41 - juillet 2001
	Sud INSEE l'essentiel n°42 - juillet 2001

- Rhône-Alpes  
2000  
- Pays de Loire

Les dossiers de l'INSEE Rhône-Alpes n°135 - septembre  
Références Pays de Loire n°36 - décembre 2001

Autres publications:

Languedoc-Roussillon

Repères synthèse n°15 & 16 - juin 1999 et n°24 - août 1999

Publications dans la lettre de l'observatoire (ONT):

- n°55 - septembre - octobre 2000: dossier enquête vacances de l'Insee  
- n°54 - juin 2000 : dossier enquête de fréquentation hôtelière, exploitation des données  
journalières.

Publications de la Direction du Tourisme (DT) :

- Analyse et perspectives du Tourisme n°70 : l'hôtellerie classée et les campings classés en  
France, l'offre et la fréquentation en 2000 (2001 : à paraître prochainement)

INSEE Première

N° 819, décembre 2001 « Les Français privilégient toujours les vacances à la mer »

N° 820, janvier 2002 « L'hôtellerie de chaîne en 2000 : un bouleversement de l'offre hôtelière ».



## **MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER**

Direction du tourisme

### **1. Présentation générale**

Le programme statistique 2003 de la Direction du Tourisme s'inscrit dans les orientations qui ont été définies dans le programme pour le moyen terme 1999-2003.

### **2. Travaux nouveaux pour 2003**

#### **2.1. Enquêtes nouvelles ou rénovées pour 2003**

##### **Enquête aux frontières**

L'enquête aux frontières lancée en 2000 s'est achevée, pour la phase de collecte, en décembre 2001. Le mode opératoire retenu, l'interrogation des personnes à leur sortie du territoire aux postes frontières pour le mode automobile, dans les ports pour le mode bateau, dans les aéroports pour le mode avion, dans les gares pour le mode train, dans les gares routières pour le mode autocar, a donné globalement satisfaction pour les modes autres que le mode route.

La suppression des postes douaniers, la difficulté de mobilisation de la gendarmerie, de la police de l'air et des frontières, des douaniers, en particulier sur les frontières routières et autoroutières de l'Est et du Nord, n'a pas permis de recueillir le nombre de questionnaires escompté.

Les grandes difficultés rencontrées dans le déroulement de l'enquête sur le terrain routier conduisent à s'interroger sur les meilleures modalités à mettre en place pour les enquêtes futures.

Aussi, depuis 2001, une réflexion sur des modalités d'enquête est menée afin de trouver une solution palliative aux difficultés rencontrées.

Un appel d'offres sera lancé après réflexion et élaboration d'un cahier des charges.

La prolongation en 2003 de cette enquête par un dispositif en continu est en phase de préparation par la Direction du Tourisme et la Banque de France, en partenariat avec le CETE-Méditerranée.

Ce dispositif devrait s'articuler autour des différents systèmes de comptage, d'une part, et une interrogation directe des touristes non-résidents lorsqu'ils quittent la France, d'autre part.

On rappelle que la mise en circulation de la monnaie fiduciaire en EURO a rendu nécessaire l'approche par enquête des dépenses par moyens de paiement des touristes étrangers en France si la Banque de France, Direction de la balance des paiements veut tenter de respecter ses engagements nationaux en matière d'élaboration du poste "voyages" de la balance des paiements.

À cet effet, une enquête-pilote a été menée sur une période d'un mois, à cheval sur les mois d'août et septembre 2002, associant la Banque de France et la Direction du tourisme. Destinée à tester la faisabilité d'enquêter les automobilistes ailleurs qu'aux points frontières routiers et autoroutiers, cette opération tendait à vérifier le recueil de questionnaires Tourisme et Dépenses sur les lieux où les visiteurs étrangers s'arrêtent sur leur itinéraire de passage sur le territoire national, à savoir les aires de service des autoroutes. Les résultats sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, des mesures sont prises dès maintenant pour recueillir les comptages tous modes en faisant appel au CETE-Méditerranée, l'analyse des flux par nationalités (plaques minéralogiques) effectué par le SETRA et les relevés des paiements de péages d'autoroutes par carte bancaire par nationalités. Ces éléments serviront de socle aux extrapolations de l'enquête.

Le test mené aidera la Direction du tourisme à déterminer la méthodologie retenue dans le cadre de l'enquête auprès des visiteurs étrangers en 2003. En effet, aucune méthode ne permet actuellement de connaître la structure par nationalité des non-résidents qui s'arrêtent sur les aires de service. Même si le questionnaire route comporte le point envisagé de sortie du territoire, l'extrapolation à la population empruntant un point de sortie déterminé s'avère difficile.

### 3. Opérations répétitives

#### - Suivi de la demande touristique des Français

La direction du tourisme a mis en place en avril 1990 le SDT destiné à mesurer les déplacements touristiques des Français comportant au moins une nuitée passée en dehors de leur domicile. Le panel est une des bases les plus importantes de l'observation de l'activité touristique tant sur le plan de l'estimation et de l'évolution conjoncturelle du volume des flux que sur celui des caractéristiques des partants et des séjours. Ses résultats sont utilisés pour répondre aux obligations réglementaires relatives à l'élaboration du compte du tourisme et à la directive européenne.

Cet outil est également utilisé par les partenaires nationaux (Banque de France, SES Transports) et régionaux pour la connaissance des filières, le développement des espaces touristiques, et l'analyse des clientèles.

Il faut noter que la Direction du Tourisme a procédé en 2002, selon les règles d'appel à la concurrence dans le cadre du code des marchés publics, à l'appel d'offres nécessaire à la poursuite de l'enquête.

Pour répondre mieux au besoin d'informations au niveau régional, la taille du panel avait été doublée à partir d'avril 1999 et portée à 20 000 individus français de 15 ans et plus, interrogés mensuellement par voie postale. Cette mesure a été reconduite.

D'autre part, le SDT a également reconduit en 2002 le volet « dépenses des Français à l'étranger et dans les TOM » auquel est associée la Banque de France. Le projet avait reçu un avis d'opportunité du CNIS.

Pour répondre à une interrogation exprimée par la commission du CNIS concernant les déplacements à la journée, une phase exploratoire sur ce thème a été lancée en 2001. Le nouveau marché courant sur la période avril 2002- mars 2005 intègre cette extension d'enquête à l'enquête SDT.

Enfin, pour permettre l'actualisation de la connaissance des dépenses effectuées par les Français en France et dans les Dom, le volet "Dépenses en France et dans les DOM", dont la dernière collecte remonte à l'année 2000, sera intégré en 2003 à l'enquête « Suivi de la demande touristique des Français ».

#### - Élaboration du Compte du Tourisme

Les travaux d'enrichissement du Compte du Tourisme seront poursuivis en fonction des moyens disponibles qui conditionnent la précision et la périodicité des enquêtes : intégration des données issues du volet dépenses rajouté à partir d'avril 1999 et des premiers éléments sur les excursionnistes, prise en compte des résultats de la nouvelle enquête aux frontières, prise en compte approfondie des nouvelles normes internationales, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'offre. Il s'agira de développer la connaissance des entreprises dont l'activité est liée à la fréquentation touristique et en particulier de la part de leur production et de leur valeur ajoutée imputable au tourisme.

Si possible il conviendra d'étudier d'intégrer les D.O.M. dans les comptes.

Enfin l'évaluation de l'emploi généré par l'économie touristique et l'étude de ses caractéristiques seront un des chantiers importants des années à venir. Comme dans le domaine du transport des passagers et de l'estimation des dépenses touristiques, le développement des outils de la statistique publique pour améliorer la connaissance de l'emploi devra faire l'objet d'une collaboration interministérielle étroite, à la fois dans l'harmonisation des méthodologies et dans la mise en commun des informations. Ainsi que le proposait le rapport de Monsieur LEPORS dans le cadre de l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme, le CNIS pourrait participer au processus de concertation et de coordination auquel seraient associés les partenaires sociaux.

**Dès à présent, la DT a inscrit à son plan de travail 2003 l'étude de l'emploi dans le tourisme. D'une part, une étude sera commandée à une équipe universitaire, d'autre part la DT prévoit**

**d'utiliser les sources DADS en exploitant les données individuelles. Ces travaux viendront en complément de ceux réalisés par les directions régionales de l'Insee s'appuyant sur une méthodologie commune.**

**- Mise à jour des fichiers administratifs :**

- L'hôtellerie homologuée et les campings classés dans le cadre de la convention Direction du Tourisme – INSEE, en intégrant au fur et à mesure, en association avec les partenaires régionaux et les directions régionales de l'Insee, les hôtels non classés de chaîne. Une première expérimentation a été menée en 2002 en Bourgogne.
- Résidences de tourisme en collaboration avec le Syndicat National des Résidences de Tourisme.
- Villages de Vacances à partir des arrêtés de classement et en collaboration avec l'Union des Associations de Tourisme.
- Agences de voyages.

**- Enquêtes répétitives**

- Enquête mensuelle de fréquentation dans l'hôtellerie homologuée et les campings classés, enquêtes obligatoires réalisées par les Directions Régionales de l'Insee dans le cadre de la convention Direction du Tourisme - INSEE.  
L'enquête sur la fréquentation hôtelière sera étendue dès 2003 aux DOM qui utiliseront le même cadre, la même méthodologie et le même outil informatique que la Métropole, avec les aménagements, destinés à prendre en compte les spécificités domiennes, qui s'imposent.

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La Direction du Tourisme ne réalise pas d'enquête régulière auprès des entreprises. Cependant, dans le cadre de la convention qui la lie à l'INSEE pour l'observation des hébergements, elle veille avec celui-ci à optimiser les techniques d'interrogation permettant d'alléger la charge statistique des entreprises tout en tenant compte des besoins des différents partenaires régionaux et des contraintes européennes. D'autre part, les efforts importants de coordination sont menés avec les différents acteurs du secteur afin d'éviter les interrogations parallèles en faisant des outils nationaux une base référentielle.

### **5. Aspects particuliers du programme 2003**

#### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

La Direction du Tourisme poursuivra les efforts entrepris les années précédentes pour coordonner l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité.

Dans cet esprit, un chapitre des contrats de plan État-Région 2000-2006 est consacré à l'observation économique du tourisme.

En ce qui concerne les DOM, outre l'extension de l'enquête de fréquentation hôtelière déjà mentionnée, la Direction du tourisme mettra en place des enquêtes aux aéroports afin d'évaluer la fréquentation touristique dans ces départements.

#### **5.2. Aspects « environnement »**

Néant.

#### **5.3. Aspects « européens »**

En 2001 et 2002 la fourniture des données sur le tourisme des résidents, demandées par la Directive 95/57/CE du Conseil de l'Europe sur les statistiques dans le domaine du tourisme a fait l'objet d'une exploitation complémentaire du SDT demandée à la SOFRES. Les résultats de cette exploitation seront poursuivis en 2003.

La DT continuera de participer activement aux travaux menés dans le cadre des instances internationales : EUROSTAT, OCDE, OMT, notamment pour ce qui concerne l'harmonisation internationale des statistiques du tourisme.

### Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003

Thèmes et opérations	Unité responsable	Réalisation	Observations
Élargissement du panel SDT - extension aux dépenses des Français - adéquation de l'offre à la demande - suivi conjoint transport-tourisme	<b>DT avec la Banque de France et le SES</b>	fait fait  à l'étude	Depuis avril 1999
Suivi des flux des visiteurs internationaux - enquête auprès des visiteurs étrangers - mesure des flux en continu - recueil des flux par nationalités	<b>DT CETE SETRA</b>	en préparation en cours en préparation	date prévue 2003  2003-2004
Analyse de l'offre - fréquentation de l'hôtellerie classée et des campings - extension aux autres hébergements collectifs marchands - étude du secteur non marchand à partir de la demande et du prochain recensement de la population	<b>DT/INSEE</b>		Permanent
Connaissance des entreprises - exploitation de l'EAE - exploitation des fichiers BIC, BNC, TVA	<b>DT/INSEE</b>		
Mesure de l'emploi et de ses caractéristiques . national . régional	<b>DT INSEE</b>	en cours	Au niveau national, une première approche de l'emploi saisonnier a été réalisée
Évaluation des investissements touristiques publics	<b>DT</b>	réalisée	2002
Évaluation du poids économique du tourisme - national Élaboration des comptes Définition du champ tourisme - régional	<b>DT INSEE</b>	  en cours	Permanent
Exclusion - Droit aux vacances	<b>DT</b>		
Réhabilitation de l'immobilier de loisir	<b>DT</b>		